

## DEPOTS DE FONDOS DES ENTREPRISES PUBLIQUES CHEZ KHALIFA BANK

A qui profitaient les intérêts versés  
dans les comptes courants ?

**Encore des révélations sur la gestion des dépôts des entreprises publiques au niveau de Khalifa Bank. Hier, la présidente du tribunal de Blida a réussi à faire dire au directeur adjoint de l'agence d'El Harrach que dès qu'un placement à terme était effectué, un compte courant était automatiquement ouvert. Il servait au versement des intérêts. Est-il ouvert au nom de l'entreprise concernée ou au nom de son Pdg ? Impossible d'extraire la réponse au témoin, frappé d'amnésie. C'est le procureur général qui tirera les conclusions «ce n'est certainement pas pour rien que les Pdg des entreprises publiques "se battaient" pour placer leur argent au niveau de la banque privée.**

Poursuivant l'audition des témoins dans l'affaire de la caisse principale de Khalifa Bank, le tribunal de

Blida a recueilli hier matin le témoignage du directeur adjoint de l'agence d'El Harrach où des trous

énormes avaient été découverts. A l'image de son directeur qui avait réussi à faire perdre son calme à la présidente du tribunal, Seghli Mahiedine a tout fait pour ne jamais répondre directement à une question. En rejoignant, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2001, l'agence d'El Harrach, sa mission avait été clairement définie. Il devait démarcher auprès

des entreprises — celles qui ont de l'argent évidemment — pour les convaincre de déposer leurs fonds au niveau de son agence.

Aux Pdg, il proposait non seulement des taux d'intérêts attractifs mais des avantages. A qui avez-vous fait ce genre de propositions ? demande la présidente.

«A la Cagex, l'Enap, la Bourse, la Cosob, l'ENTP...». La liste est visiblement longue et n'est donnée par le témoin qu'après insistance de M<sup>me</sup> Brahimi. «Par quel miracle tentait-il ainsi de convaincre les Pdg ?» Il répond que c'est sur ins-

truction de son supérieur et que cela n'était que la concrétisation d'un contrat de sponsoring signé avec la direction du Centre de thalassothérapie de Sidi Fredj.

Qui avez-vous reçu pour leur faire signer les documents d'adhésion à la Thalasso ? demande la présidente. «Le Pdg de Cagex, le SG et le Pdg de la Bourse et le directeur financier de l'ENTP.»

Revenant à la charge, le procureur général demande au témoin de lui expliquer comment se faisaient le classement des clients en moyen, bon et très bon client. Il expliquera, après mille détours, que c'est le montant des dépôts qui déterminait ce classement.

Evidemment, lui ne ciblait que les «gros poissons». «Les petites entreprises privées ne sont pas intéressantes. Elles déposent très peu et demandent trop de crédits.» Et évidemment, cela n'entrait pas dans le cadre de la politique de groupe.

Nawal Imès

## Le personnel des banques publiques fournissait-il des informations à Khalifa Bank ?

Le groupe Khalifa avait-il délibérément débouché d'anciens employés de banques publiques pour profiter des informations qu'ils détenaient sur les comptes des entreprises publiques ? C'est ce qu'a tenté de démontrer la présidente de la cour de Blida, en auditionnant le témoin Sighli, un ancien de la BNA et de la CNMA approché par le responsable de l'agence d'El Harrach pour occuper le poste d'adjoint au sein de cette même agence.

«Est-ce que c'est le poste que vous occupiez avant de rejoindre Khalifa Bank et qui vous donnait accès aux comptes des entreprises publiques qui vous a valu votre recrutement à Khalifa Bank ?» Très gêné, le témoin répond par la négative. Une réponse qui a laissé sceptique M<sup>me</sup> Brahimi.

N. I.

Ces crédits accordés  
«dans le ciel»

Le tribunal a également entendu hier en tant qu'accusé un steward de Khalifa Airways qui avait demandé à Moumen Khalifa de lui accorder un prêt de un million 500 mille DA. Profitant de la présence de son Pdg sur un vol, il lui fera la demande écrite et recevra sur-le-champ un accord favorable. Le Pdg lui avait alors demandé de se diriger vers l'agence d'El Harrach. Chose qu'il fera dès le lendemain. Il en ressortira 45 minutes plus tard avec l'argent en poche. «Est-ce que vous ne trouvez pas bizarre qu'on vous accorde un prêt sans jamais vous demander d'engagement ou de dossier ?» demande la présidente. «On m'avait expliqué que cela serait réglé plus tard au niveau de la direction générale.»

Entre-temps, la banque a sombré et le steward n'a pu rembourser qu'une partie de l'argent une fois convoqué par le juge d'instruction. Commentaire du procureur général : «Mais c'est quoi ces crédits accordés dans le ciel ? Vous avez transformé les avions en banques ?» A la reprise de la séance à 14 heures, c'était au tour du directeur du personnel à Khalifa Airways de s'expliquer sur les circonstances de l'obtention d'un prêt de 250 millions de centimes.

Il expliquera qu'il a suivi la même procédure que le steward et que c'est suite à une conversation avec Moumen Khalifa qu'il a réussi à obtenir ladite somme, toujours à partir de l'agence d'El Harrach. A la question de savoir pourquoi il n'a pas remboursé, il a répondu qu'il s'était déjà inquiété du remboursement et que le Pdg du groupe lui avait expliqué que «ça se ferait plus tard».

N. I.

## ZEMMOURI

Un citoyen échappe  
à un attentat à la bombe

Un attentat à la bombe visant le citoyen B. Rachid, 41 ans, père de 4 enfants a été perpétré hier dans la ville de Zemmouri (w. de Boumerdès). Une bombe artisanale commandée à distance a été placée sous le véhicule de la victime. Vers 8 heures du matin, quand celle-ci est sortie de son domicile pour rejoindre son poste de travail au chef-lieu de la wilaya, l'engin a été actionné à l'aide d'un téléphone portable.

Fort heureusement, l'explosion qui a endommagé le véhicule, n'a causé que de légères blessures à B. Rachid. Après quelques soins reçus dans un centre de santé de la ville de l'ex-Rocher noir, la victime a rejoint son domicile. Il y a lieu de préciser que la sériat du GSPC de Zemmouri, commandée par les trois frères Hadjères, est spécialisée dans ce genre d'attentat. La méthode est simple, une bombe est placée à l'aide d'un aimant, sur la partie basse du châssis du véhicule.

Le mécanisme de mise à feu est relié à un téléphone portable qui se trouve généralement chez l'émir qui est averti par un terroriste non recherché par les services de sécurité, lequel est chargé de faire le guet. Machiavélique, c'est toujours l'émir qui compose le numéro de la puce incrustée dans l'engin de la mort. Cette méthode a fait malheureusement des victimes dans cette municipalité, mais par bonheur, nombreuses sont celles qui avaient échappé, à la fréquence meurtrière des frères Hadjères qui sèment la terreur dans cette commune balnéaire.

L. H.

Le Pdg de Digromed  
se justifie

Accusé de vol qualifié et d'association de malfaiteurs, le Pdg de Digromed, entreprise publique, a tenté hier de justifier certains de ses choix à l'origine de son accusation. Son entreprise a en effet, dès 2001, déposé 325 millions de dinars au niveau de l'agence d'El Harrach. «J'ai demandé à mon directeur financier de faire la prospection auprès de toutes les banques.

C'est Khalifa qui offrait le meilleur taux d'intérêt.» «Avez-vous pris la précaution de vérifier la bonne santé de l'entreprise ?» interroge la présidente. «Non. Khalifa était une banque agréée et pour moi, la loi est une garantie.»

Et d'expliquer qu'il avait rencontré une première fois le directeur de l'agence d'El Harrach qui s'était déplacé à Digromed. Il était question de lui demander une ligne d'aval. Aziz Djamel avait alors répondu

qu'il s'agissait d'une prérogative qui dépassait le cadre de sa fonction et que seul le Pdg pouvait prendre une pareille décision. «Nous étions dans l'impasse. Tout notre argent était bloqué au niveau du CPA. Il fallait qu'on trouve une solution.»

C'est ainsi que la rencontre avec Moumen Khalifa a eu lieu. Le Pdg de Digromed en profite pour conclure une convention qui stipule que les employés de Khalifa Bank pouvaient profiter des prestations fournies par le centre médico-social de Digromed.

«Ce centre avait un budget de fonctionnement de 9 millions de dinars et était déficitaire», explique le responsable de Digromed qui a beaucoup insisté sur le fait que «toutes les décisions prises l'ont été pour l'intérêt de l'entreprise».

N. I.

Le ministre des Finances  
fait des émules

La fameuse phrase du ministre des Finances : «Si j'étais plus intelligent...», semble déteindre sur d'autres puisque le prévenu Yacine Ahmed, P-dg de Digromed, qui pour répondre à une question du procureur général dira : «Je n'ai pas été assez intelligent pour pouvoir demander des renseignements sur la société étrangère dont j'étais actionnaire.»

Ceci a fait dire à certains avocats de la défense que le ministre des Finances a fait des émules.

M. B.

Des avions loués au ministère de  
l'Agriculture à 15 000 euros l'heure

En réponse à la juge, Yacine Ahmed fera une révélation époustouflante lorsqu'il déclarera que la société française dont il était actionnaire et qui avait affrété huit avions et trois hélicoptères d'Italie, a loué au ministère de l'Agriculture ces avions à 15 000 euros l'heure par appareil et ce dans le cadre de la lutte antiacridienne.

M. B.

COUR DE BLIDA / EN RAISON DE L'ABSENCE DE L'ACCUSE MIR OMAR,  
EN COURS DE JUGEMENT DANS LE CADRE DU PROCES KHALIFAL'affaire des lettres de change falsifiées  
renvoyée au 6 mars prochain

L'affaire dite des lettres de changes falsifiées pour laquelle l'accusé, Mir Omar, ex-directeur de l'agence El Khalifa Bank de Chéraga devait être jugée, hier, en appel, a été renvoyée au 6 mars prochain par le président du tribunal près la cour de Blida au motif que le mis en cause est en cours de jugement dans le cadre de l'affaire El Khalifa Bank.

Appelés à la barre, il n'y avait que la victime, Medrar K., qui s'est présentée devant le juge. Absent à l'appel, l'autre

accusé Lamali Abdelaziz, contre lequel un mandat d'arrêt a été lancé, ne semble pas prêt à se livrer à la justice dans les jours qui viennent d'autant qu'il est poursuivi pour plusieurs infractions.

A son sujet, le juge dira que «Lamali s'est rendu célèbre à travers l'affaire du whisky frelaté et aussi pour d'autres affaires d'escroquerie».

Rappelons que dans l'affaire des lettres de changes, ce dernier a été condamné à 4 ans de prison alors que Mir

Omar a été relaxé pour absence de preuves. Considérant que la décision rendue par le juge du tribunal de Chéraga à l'endroit de celui-ci ne reflétait pas la réalité, le représentant du ministère public a fait appel.

Si d'ici le 6 mars, le procès Khalifa aura connu son issue, Mir Omar sera rejugué, autrement le juge se verra contraint de renvoyer sine die cette affaire.

M. B.